

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°665 - ÉDITION DU 1ER DÉCEMBRE 2023



Détection U13F - INF



Réunion Prévention - sécurité

La CDIF organise une formation PFFD

Le cadre associatif

Le samedi 09 décembre
au DVOF

De 08h00 à 12h00

*Cette formation est prise en charge
financièrement pour les licenciés
val-d'oisien.*



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier & organisation des compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Crédit Mutuel

val d'oise
le département



EKINSPO
VAL-D'OISE

Gourman DIT
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 27 NOVEMBRE 2023

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ- FAUGERON

Assiste : M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

REPRISE DE DOSSIER CERGY PONTOISE FC

Match n°27239101 du 20/11/2023 SENIORS FEMININES D1 COSMO TAVERNY 2 / MONTMORENCY FC 1

Demande d'évocation du club de CERGY PONTOISE FC au motif : acquisition d'un droit indû, infraction répétée aux règlements.

1 ère infraction : participation de la joueuse **ROSI Amanda** licence n°2543861249 en équipe inférieure alors qu'elle a participé au dernier match de l'équipe supérieure qui ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Match n°27239108 du 04/11/2023 SENIORS FEMININES D1 HERBLAY ES / COSMO TAVERNY 2

Match n°27456993 du 28/10/2023 COUPE DE FRANCE FEMININES SENART MOISSY 1 / COSMO TAVERNY 1

2eme infraction : participation des joueuses **ROSI Amanda** licence n°2543861249, **AHOUAN MENOUE Maeva** licence n°2547637611, **FANIELLE Lucie** licence n°2547810079, **MACHADO LEITE Kelly** licence n°2547155490, **CHIKHI Célia** licence n°2547733651, **NHARI Nawel** licence n°2547715285, **CERINO Chiara** licence n°2546974107 en équipe inférieure alors qu'elles ont participé au dernier match de l'équipe supérieure qui ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Match n°27239101 du 20/11/2023 SENIORS FEMININES D1 COSMO TAVERNY 2 / MONTMORENCY FC

Match n°27549784 du 19/11/2023 COUPE DE FRANCE FEMININES COSMO TAVERNY / STRG MUSAU

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée, match perdu par pénalité au club de COSMO TAVERNY 2 pour en attribuer le gain à MONTMORENCY FC.

CREDIT : CERGY PONTOISE FC : 43,50 €

DEBIT : COSMO TAVERNY : 53,50 €

COSMO TAVERNY 2: 0 BUT- 1 POINT

MONTMORENCY FC: 0 BUT 3 POINTS



REPRISE DE DOSSIER AS ERAGNY

Match n°25900384 du 19/11/2023 U16 D3.C AS COURDIMANCHE / AS ERAGNY FC

Demande d'évocation du club de L'AS ERAGNY FC au motif : : acquisition d'un droit indû, infraction répétée aux règlements au club de COURDIMANCHE AS.

1ère infraction inscription de 2 joueurs mutation HORS PERIODE sur les feuilles de match du **match n°25900373 du 22/10/2023 U16 D3.C AS COURDIMANCHE / MONTMORENCY FC 2** alors qu'un seul joueur MUTATION HORS PERIODE est autorisé.

2ième infraction inscription de 2 joueurs mutation HORS PERIODE sur les feuilles de match du **match n°25900384 du 19/11/2023 U16 D3.C AS COURDIMANCHE / AS ERAGNY FC** alors qu'un seul joueur MUTATION HORS PERIODE est autorisé
Les 2 joueurs concernés sont :

C. Yacine licence 2548362894 muté HP jusqu'au 04/10/2024

C. Taha licence 2548362839 muté HP jusqu'au 27/09/2024

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée, match perdu par pénalité au club de COURDIMANCHE AS, pour en attribuer le gain à ERAGNY AS FC.

CREDIT: ERAGNY AS FC: 43,50 €

DEBIT: COURDIMANCHE AS: 53,50 €

COURDIMANCHE AS : 0 BUT- 1 POINT

ERAGNY FC : 1 BUT 3 POINTS

SANCTION APRES AUDITION

REPRISE DE DOSSIER DOMONT FC

Match n°26532521 du 12/11/2023 Seniors D4.C DOMONT FC / AUVERS ENNERY FC

MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude

Après l'audition de :

Arbitre Officiel du DVOF H. D. Michael présent

Pour le club de DOMONT FC :

B. Houari délégué 2398063142

Absent Excusé

M. Laurent entraineur licence 9604183125

présent

M. Eric dirigeant responsable licence 9604183125

présent

F. Atef arbitre assistant licence 2547148614

présent

D. Ibrahim capitaine licence 2544176348

Absent Excusé

**Pour le club de AUVERS-ENNERY :**

D. Francois délégué 2310429704	Absent non Excusé amendes 20 €
B. Jimmy arbitre assistant licence 2378059356	Absent non Excusé amendes 20 €
L. Guillaume capitaine licence 2543548024	Absent non Excusé amendes 20 €
C. Mickael licence 2348030663 présent	
K. Baydi licence 2545202617 présent	
F. Sébastien joueur licence 2388027419	Absent non Excusé 20 €
D. Gaëtan joueur licence 2544151066	Absent non Excusé 20 €

Considérant

Que M l'arbitre officiel du DVOF confirme que le joueur F. Sébastien licence 2388027419 du club d'AUVERS SUR OISE a participé à la rencontre sous l'identité de D. Gaëtan licence 2544151066.

Qu'à la suite des photos du protocole d'avant match rapporté par le club du DOMONT FC, l'ensemble des commissaires de la commission reconnaissent le joueurs F. Sébastien licence 2388027419.

Que le club d'AUVERS SUR OISE a apporté un bon de commande où il est écrit que F. Sébastien pouvait être en voyage le jour du match.

Que le club de DOMONT FC à la suite des photos du protocole d'avant match, confirme la participation au match du joueur F. Sébastien licence 2388027419.

Considérant que le joueur F. Sébastien licence 2388027419 a participé à la rencontre cité ci-dessus sous l'identité du joueur D. Gaëtan licence 2544151066. Que le joueur F. Sébastien licence 2388027419 était en état de suspension, date effet de suspension le **05/11/2023**, le joueur F. Sébastien licence 2388027419 ne pouvait pas participer à la rencontre ci-dessus.

La commission dit demande d'évocation fondée au motif : fraude sur identité

La commission dit match perdu par pénalité au club de AUVERS-ENNERY FC pour en attribuer le gain au club de DOMONT FC.

Amende pour fraude sur identité au club de AUVERS ENNERY FC : 300 €

CREDIT : DOMONT FC : 43,50 €

DEBIT : AUVERS- ENNERY : 53,50 €

AUVERS ENNERY : 0 BUT- 1 POINT

DOMONT FC : 1 BUT 3 POINTS

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DISCIPLINE



RESERVE

REPRISE DU DOSSIER BEZONS FUTSAL CLUB

Match n°26601967 du 18/11/2023 FUTSAL D2.B MONTIGNY LVBD 2 / BEZONS FUTSAL CLUB

Réponse de la commission à la suite du courrier de MONTIGNY LVBD

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ces PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La prochaine réunion MERCREDI 06 DECEMBRE 2023



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Pézière - El Fakri – Mme Sylvestre - Sénécal - Cokgul

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 17/12/2023 - 21/01/2024 - 11/02/2024

RETOUR DE LA COMMISSION REGIONALE DISCIPLINE DE LA LPIFF

Du 16/10/2023

La Commission décide :

Match n° 26805429 du 17/09/2023 (3ème tour de Coupe de FRANCE)

HERBLAY E.S. 1 / MONTFERMEIL F.C. 1

Une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 d'HERBLAY E.S. à compter du 13 NOVEMBRE 2023, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20km de la Ville d'HERBLAY-SUR-SEINE.

Le club d'HERBLAY ES devra fournir au DVOF pour le 12/11/2023 au plus tard les coordonnées des terrains retenus pour les trois prochains matchs à domicile.

Prochaines dates des matchs : - 03/12/2023

- 03/12 : Seniors D3 Poule B Le match n°26475160 du 03/12/2023 HERBLAY ES 1 / VILLIERS LE BEL FC 3 se jouera au stade Marcel Cerdan 42 rue d'Aigremont 78300 Poissy

RETOUR DE COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

COMMISSION du 22/11/2023

VAUREAL FCM

U18 D2 Poule A

Match n° 25898386 du 05/11/2023

SARCELLES AAS 3 / VAUREAL FCM 1

SARCELLES AAS 3 0 but -1 pt

VAUREAL FCM 1 0 but 0 pts



RETOUR DE COMMISSION DISCIPLINE

COMMISSION du 21/11/2023

HERBLAY ES

U14 D3 Poule A

Match n° 25899455 du 18/11/2023

ES HERBLAY / US MONTSOULT BAILLET

US MONTSOULT BAILLET	0 but	-1 pt
ES HERBLAY	9 buts	3 pts

COURRIERS CLUBS

PIERRELAYE FC

Mail du U14 D4 Poule B

2ème forfait et non forfait général

Match n°25899723 du 18/11/2023

GONESSE RC 23 / PIERRELAYE FC 21

Remboursement Amende 110€

THILLAY ESM

Mail du 21/11/2023

Match n°26513011 du 09/12/2023

DOMONT FC 21 / THILLAY VAUD'HERLAND 21

Suite motif invoqué et accepté, le match sera joué le 16/12/2023 à 15H30

REMERCIEMENTS ARBITRES

- SELMI Taoufik
- DIABIRA Diaguily

CONFIRMATION DE RESULTAT

CONFLANS FC

VETERANS +45 ans Poule B

Match n° 26525452 du 01/10/2023

CONFLANS FC / FOSSES FU

CONFLANS FC	10 buts	3 pts
FOSSES FU	0 but	0 pt

ERMONT AFC

U14 D4 Poule A

Match n° 25899625 du 14/10/2023

ERMONT ACF / MAGNY US CANTON

ERMONT ACF	2 buts	1 pt
MAGNY USC	2 buts	1 pt



HORAIRES FOOTCLUBS

SAINT LEU FC

U16 D3 Poule C

SAINT LEU 95 FC 2 / VILLIERS LE BEL FC 1

Match n° 25900266 du 03/12/2023

Le match se déroulera le 07/01/2024

THILLAY ESM

Critérium + 45 ans Poule A

THILLAY ESM 5 / GONESSE 5

Match n° 25906721

Le match se déroulera le 28/01/2024

FRANCONVILLE FC

U14 D3 Poule C

FRANCONVILLE FC 3 / ERAGNY FC 2

Match n° 27117443 du 09/12/2023

Le match se déroulera le 16/12/2023

EAUBONNE CSM

U14 D3 Poule B

EAUBONNE CSM 21 / VAUREAL FCM 21

Match n° 25899546 du 18/11/2023

Le match se déroulera le 16/12/2023

THILLAY ESM

U14 D4 Poule D

THILLAY VAUD'HERLAND

Match n° 26513011 du 09/12/2023

Le match se déroulera le 16/12/2023

DEMANDE DE RESULTAT AUX 2 CLUBS POUR CONFIRMATION

SAINT LEU FC

Critérium +45 ans

Match n° 26560218 du 08/10/2023

VIARMES ASNIERES 35 / SAINT LEU 5

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

MONTMORENCY FC

VETERANS +45 ans Poule B

Match n° 26525417 du 19/11/2023

MONTMORENCY FC 35 / CONFLANS FC 35

SARCELLES AAS

SENIORS D2 Poule A

Match n° 26062882 du 05/11/2023

SARCELLES AAS 3 / ADAMOIS OL 2

**CERGY PONTOISE FC****U16 D3 Poule B**

Match n° 25900249 du 19/11/2023

CERGY PONTOISE FC 24 / PERSAN US 22

MONTMORENCY FC**U16 D3 Poule C**

Match n° 25900376 du 05/11/2023

MONTMORENCY FC 22 / GOUSSAINVILLE FC 22

GONESSE RC**U14 D3 Poule A**

Match n° 25899440 du 07/10/2023

GONESSE RC 22 / MONTSOULT BAILLET 21

MATCHS A JOUER LE 07/01/2024

ERAGNY AS FC**U18 D2 Poule B**

ERAGNY FC 21 / COSMO TAVERNY 21

Match n° 25898149

Le match aura lieu le 07/01/2024

MATCHS A JOUER LE 28/01/2024

PISCOP MOISELLES AS**Anciens D3 Poule A**

PISCOP MOISELLES 11 / VALLEE DU SAUSSERON

Match n° 27216267

Le match aura lieu le 28/01/2024

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

BELLOYS ST MARTIN ASC**Anciens D2 Poule A**

BELLOY SAINT MARTIN ASC 31 / ENT BEAUMONT PERSAN 31

Match n° 25905670 du 26/11/2023

BELLOY SAINT MARTIN ASC 3	-1pt	0but
ENT BEAUMONT PERSAN 31	3pts	5but

COSMO TAVERNY**Seniors Féminines D1**

ERAGNY FC 1 / COSMO TAVERNY 2

Match n° 27239082 du 25/11/2023

COSMO TAVERNY 2 Amende 30€

COSMO TAVERNY 2	-1pt	0but
ERAGNY FC 1	3pts	5but



1ER FORFAIT AVEC AMENDE

PERSAN US

Seniors D3 Poule C

PIERRELAYE FC 1 / PERSAN US 3

Match n° 26510226 du 26/11/2023

PERSAN US 3 Amende 30€

PERSAN US 3	-1pt	0but
PIERRELAYE FC 1	3pts	5buts

MARLY LA VILLE ES

Anciens D3 Poule C

PORTUGAIS PERSAN ASC 32 / MARLY LA VILLE ES 32

Match n° 26851259 du 26/11/2023

MARLY LA VILLE ES 32 Amende 30€

PORTUGAIS PERSAN ASC 32	-1pt	0but
MARLY LA VILLE ES 32	3pts	5buts

3EME FORFAIT AVEC AMENDE

VILLIERS LE BEL FC

CDM D2

HERBLAY ES 6 /VILLIERS LE BEL FC 5

Match n° 26411328 du 26/11/2023

VILLIERS LE BEL FC Amende 45€

VILLIERS LE BEL FC 5	-1pt	0but
HERBLAY ES 6	3pts	5buts

FORFAIT GENERAL

VILLIERS LE BEL FC

CDM D2

Forfait Général

VILLIERS LE BEL FC 5	Amende	110€
----------------------	--------	------

PERSAN US

Seniors D3 Poule C

Forfait Général

PERSAN US 3	Amende	110€
-------------	--------	------

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 27 NOVEMBRE 2023

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 🕒 Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

CLUBS EN ANOMALIES D'ENTENTE

Nous vous informons que les clubs indiquées « ententes » suivantes ne sont pas validés, car elles n'ont pas été reçues complètes et par conséquent non validées par le comité.

Les noms des clubs sur les agendas vont changer et les clubs perdre les droits sur tablette pour faire jouer certaines filles

**HERBLAY ES**

- U11F groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent jouer
- U13F équipe 1 Avenir – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- U13F équipe 2 Groupe A – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- U15F à 8 - équipe 2 Groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- Séniors F à 8 – Groupe A – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer

COURRIERS

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 13/11/23.

Séniors F à 8 Groupe A

Nous avons bien pris note de votre mail concernant votre procédure d'entente. La Commission d'Organisation des Compétitions n'est pas informée de vos procédures.

Concernant l'amendes pour la feuille de match cela fait suite à l'annuaire financier auquel est soumis tous les clubs et sections féminines ou masculine du DVOF.

PERSAN US 03

Mail du 15/11/23

U15F & U18F

Nous avons bien pris note du changement de vos horaires de rencontres en U15F à 11 (groupe unique) et U18F à 8 (groupe A) – les rencontres se joueront à 17h

Nous corrigeons pour les prochaines rencontres sur les agendas clubs et site.

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 25/11/23.

SENIORS F à 8

Nous avons bien pris note pour le retour de la feuille de match par votre dirigeant.

RENCONTRES REPORTEES

01/12/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°274417752 – Groupe B

GROSLAY FC 2 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1**Rencontre du 24/11/23**

02/12/2023

U15F à 8

Rencontre n°27429511 – Groupe A

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – GROSLAY FC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°27429512 – Groupe A

FOSSES FU 1 – ARGENTEUIL FC 1**Rencontre du 25/11/23**

**U15F à 8**

Rencontre n°27429510 – Groupe A
JOUY LE MOUTIER FC 1 – BELLOY ST MARTIN ASC 1
Rencontre du 25/11/23

U15F à 8

Rencontre n°27429526 – Groupe B
ST PRIX ES 1 – COSMO TAVERNY 1
Rencontre du 25/11/23

U15F à 8

Rencontre n°27429527 – Groupe B
PUISEUX LOUVRES FC 1 – PONTOISIENNE JS
Rencontre du 25/11/23

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417748 – Groupe B
ST PRIX ES 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2
Rencontre du 13/10/23

15/12/2023**SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417585 – Groupe A
MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1
Rencontre du 20/10/23

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417753 – Groupe B
ST PRIX ES 1 – FOSSES FU 1
Rencontre du 24/11/23
Inversion de la rencontres : 20h à Fosses

23/12/2023**U15F à 8**

Rencontre n°27429505++ – Groupe A
JOUY LE MOUTIER FC 1 - FOSSES FU 1
Rencontre du 14/10/23

20/01/24**U15F à 11**

Rencontre n°27429564 – Groupe Unique
ECOUEN FC 2 – ECOUEN FC 1
Rencontre du 25/11/23

U15F à 11

Rencontre n°27429567 – Groupe Unique
PERSAN US 03 1 – ADAMOIS OL 1
Rencontre du 25/11/23

MODIFICATIONS D'HORAIRE – LIEUX DE RENCONTRES

U15F à 11

Groupe Unique

Rencontre n°27429565 du 18/11/23

PERSAN US 03 1 – ECOUEN FC 1

Nouvelle Horaire : 17h

FORFAITS AVISES

U15F à 8

PUISEUX LOUVRES 95 FC 1

Match n°27429522 du 18/11/23

2ème forfait

FEUILLES DE MATCHS

**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1



FOOTBALL

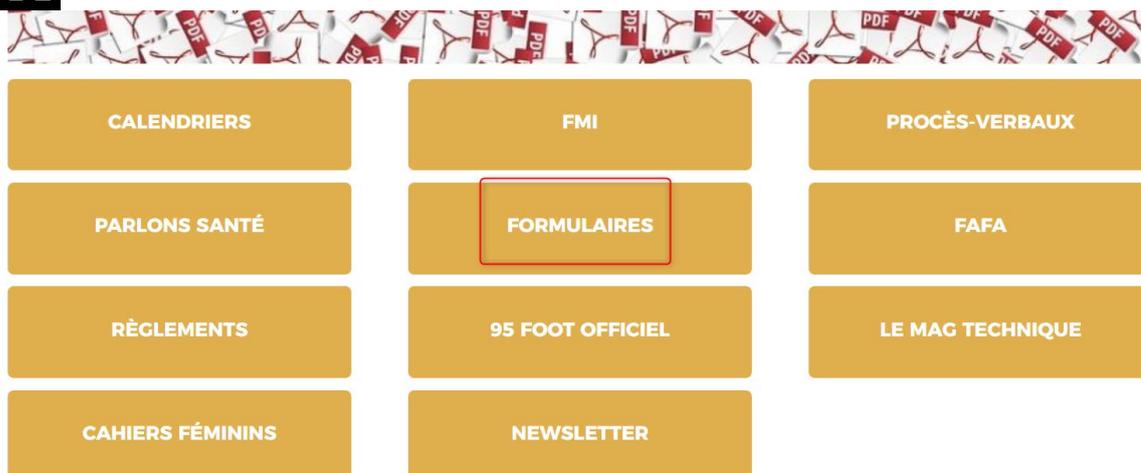
Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

COMPÉTITIONS

ETAPE 2



ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
FÉMININES >	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >		
ARBITRAGE >	Publié le 11-01-2023 FÉMININES	Publié le 11-01-2023 FÉMININES
FEUILLE DE MATCH >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FÉMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2023

Présents : M. Maillet - M. Lacour - M. Lutz - Mme Cyprien

Absents excusés : M. N'Diaye - Mme Lutz

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
 - 16 ans (U16) 14H30
 - 18 ans (U18) 14H30
 - Seniors 14H30
 - Seniors CDM 09H30
 - Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
 - Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18

Tour de cadrage du 10 Décembre 2023 à 14H30 – CVO U18

Match	CLUB	CLUB
1	ST PRIX ES 1	ST LEU 95 FC 1
2	ENT MARLY-FONTENAY 1	GARGES FCM 1
3	THILLAY VAUD'HERLAND 1	ADAMOIS OL 1
4	GONESSE RC 1	VAUREAL FCM 1 ou MONTMORENCY FC 1
5	OSNY FC 1	ARGENTEUIL FC 1
6	BEZONS USO 1	COSMO TAVERNY 1

Gonesse RC 1 / Vaureal FCM 1 ou Montmorency FC 1

Pour cause de match de coupe du tour précédent, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 14h30

Entente Marly-Fontenay 1 / Garges FCM 1

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 14h30

Osny FC 1 / Argenteuil FC 1

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 14h30

Thillay ESM 1 / Adamois Ol. 1

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 28 janvier 2024 à 14h30

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

Tour de cadrage du 10 Décembre 2023 à 14H30 – CVO U16

Match	CLUB	CLUB
1	PERSAN US 03 1	ERAGNY FC 1
2	EZANVILLE ECOUEN US 1	ADAMOIS OL 1
3	ENTENTE SSG 1	OSNY FC 1

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Sénécal – M Le Nagard

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS



ADAMOIS OL : Mail du 21 11 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 sur le centre de la Coupe du Comité U12 à FRANCONVILLE FC

ADAMOIS OL : Mail du 23 11 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8

BELLOY ST MARTIN : Mail du 23 11 23

Pris note de votre remarque concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7. Après vérification, la commission confirme que le plateau avait bien lieu à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 24 11 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 sur le centre de la Coupe du Comité U12 à JOUY FC

COURDIMANCHE AS : Mail du 23 11 23

Pris note de votre impossibilité de disputer les rencontres de critérium U10/U11 du 25 11 23 suite à la participation de vos équipes au Challenge U10 & U11

DOMONT FC : Mail du 21 11 23

Pris note de la modification du stade pour le plateau U8 du 25 11 23.

L'adresse du stade municipal nous a été donné par mail en date du 13 11 23

DOMONT FC : Mail du 25 11 23

Pris note de la confusion rencontrée pour le plateau U9. La commission avait mis un message dans son PV du 20 11 de bien vérifier les destinations des plateaux. De plus le secrétariat a envoyé également un mail officiel pour demander aux clubs de bien vérifier le vendredi les destinations des plateaux.

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 22 11 23

Pris note de la fermeture de vos installations jusqu'au 05 02 24

ENTENTE MMB : Mail du 21 11 23

Pris note du souci rencontré avec la FMI. LA commission attend donc la feuille de match papier

ENTENTE MMB : Mail du 27 11 23

Pris note de votre interrogation concernant l'amende. La commission vous confirme que 2 appels vous ont été notifié dans les PV des 6 et 13 11 23. La commission vous précise qu'en cas d'appel vous devez déposer vos feuilles de présence dans FAL.

ERMONT ACF : Mail du 23 11 23

Pris note de la confirmation des scores des matchs de critérium U10/U11 contre FOSSES UF et ST BRICE FC.

Pour que votre logo apparaisse sur le site du DVOF, vous devez l'insérer dans Footclubs – Organisation – Identité Club

EZANVILLE US : Mail du 25 11 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos joueurs U9 sur le centre du plateau à BRUYERES BERNES USM du 25 11 23

GONESSE RC : mail du 21 11 23

Pris note de la confirmation du score concernant les rencontres de critérium U13 Avenir du 18 11 23 à ST BRICE FC

MARLY ES : Mail du 27 11 23

Pris note la non-utilisation de la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 25 11 23 contre l'ENTENTE SSG du fait des codes invalides du club adverse.

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 21 11 23

Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe U12 en Coupe du Comité. Malheureusement, le tirage du 1^{er} tour de la Coupe du Comité étant déjà fait, nous ne pouvons y insérer votre équipe.



NEUVILLE AS : Mail du 23 11 23

Pris note de votre interrogation concernant la réception des documents de la Coupe du Comité U12. La commission vous précise que seuls les clubs qui accueillent un centre de Coupe du Comité U12, reçoivent les documents. Comme vous n'êtes pas centre, il est normal que vous n'ayez pas rien eu.

NEUVILLE AS : Mail du 15 11 23

Pris note de votre information sur le plateau U9. La commission a modifié et vous demande de prendre connaissance de la nouvelle affectation

ROISSY F. US : Mail du 22 11 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U12 sur les 19 & 29 DE LA Coupe du Comité U12 du 25 11 23

ROISSY F. US : Mail du 26 11 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 – série 3 poule A – B & C du 25 11 23

SARCELLES AAS : Mail du 23 11 23

Pris note de votre demande concernant les matchs de critérium U10/U11 du 25 11 23 qui n'ont pu être joués à COURDIAMNCHÉ AS. La commission reporte ces rencontres au 13 01 24

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 2 11 23

Pris note de votre impossibilité de disputer les rencontres de critérium U10/U11 du 25 11 23 suite à la participation de vos équipes au Challenge U10 & U11

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 23 11 23

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes U8 sur les prochains plateaux.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 26 11 23

Pris note de votre information sur la participation des U10F au plateau U9. La commission vous rappelle que les filles ont le droit de participer aux rencontres masculines avec la catégorie en dessous.

Pour les 2 autres joueurs, la commission vous donne son accord.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 23 11 23

Pris note de votre interrogation concernant la convocation de votre éducateur U13. Celle-ci fait suite à votre mail concernant la rencontre de critérium U13 Avenir contre ST OUVEN AS.

INFORMATIONS PLATEAU U6/U7 DU 2 DECEMBRE 2023

Par suite d'indisponibilités de terrains pour certains clubs, la commission a dû procéder à des modifications de centres pour ce plateau U6/U7 du samedi 2 Décembre 2023. La commission vous recommande donc de bien vérifier vos destinations.

AUDITION

Critérium U10/U11 du 11 11 2023 – série 2 – poule E & F

Pour le club de **SURVILLIERS AVENIR**,

- M TODESCO Adrien – Président du club
- M FATIH Mete – Licence n° 2 544 349 841
- M WACKERMIE Sébastien – Licence n° 2 358 035 603

Pour le club de **VEMARS ST WITZ FC**,

- M VAN BURCK Quentin - Licence n° 2 545 014 813
- M MAYNOU Sacha



Après avoir entendu toutes les personnes présentes, la commission leur donne les conseils d'usage : utiliser la FMI et en cas de défaillance de la tablette, rédiger impérativement les feuilles de match papier avant le début des rencontres.

MATCHS REMIS AU 13 JANVIER 2024

CRITERIUM U10/U11

PIERRELAYE FC 1 vs ADAMOIS OL 4: Match n° 27372043

VEMARS ST WITZ FC vs VILLIERS FC: Matchs n° 27374289 & 27368712

COURDIMANCHE AS vs SARCELLES AAS : Matchs n° 27369761 – 27369796 – 27369829 & 27370440

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES CHALLENGE U10

La commission demande aux clubs suivants de lui transmettre impérativement tous les documents des centres pour LUNDI 4 DECEMBRE 2023 avant 16 heures, dernier délai, sous peine de sanction.

Centre 11 : ARGENTEUIL FC

Centre 19 : PONTOISIENNE JS

Centre 23 : ST OUEN AS

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES CHALLENGE U11

La commission demande aux clubs suivants de lui transmettre impérativement tous les documents des centres pour LUNDI 4 DECEMBRE 2023 avant 16 heures, dernier délai, sous peine de sanction.

Centre 16 : CORMEILLAIS ACS

Centre 18 : BOUFFEMONT AC

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES COUPE DU COMITE U12

La commission rappelle aux clubs suivants de lui transmettre pour LUNDI 4 DECEMBRE 2023 avant 16 heures, l'ensemble des documents concernant leur centre :

Centre 4 : GOUSSAINVILLE FC

Centre 5 : ENTENTE SSG

Centre 8 : MONTMORENCY FC

Centre 13 : ARGENTEUIL FC

Centre 17 : ARNOUVILLE FAS

Centre 19 : ENTENTE MMB

Centre 21 : EAUBONNE CSM

Centre 22 : ERMONT ACF

Centre 23 : MONTMAGNY FC

Centre 27 : GONESSE RC



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 14 10 23

VEMARS ST WITZ FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 4 à AUVERS ENNERY FC

PLATEAU U8/U9 – Niveau 1 DU 21 10 23

OSNY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 4 à ARGENTEUIL RC

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} appel de feuille de centre et de présence des clubs de CHAMPAGNE SFC, COURDIMANCHE AS & VILLIERS FC du centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC

VILLIERS FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC

PLATEAU U8 – Niveau 2 DU 21 10 23

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à ARGENTEUIL FC

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuille de centre et de présence des clubs de BEZONS USO – ERAGNY FC & ST OUEN AS sur centre n° 5 à BEZONS USO

ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 du plateau U8 – Niveau 2 à BEZONS USO

ST OUEN AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 du plateau U8 – Niveau 2 à BEZONS USO

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de centre et de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 à CORMEILLAIS ACS

VILLIERS FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 au THILLAY ESM

GROSLAY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 au THILLAY ESM

SOISY AM FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 18 à ST LEU FC

PLATEAU U9 – Niveau 2 DU 21 10 23

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à AUVERS ENNERY FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 au COSMO TAVERNY

FOSES UF : 1^{er} appel de feuille de centre et de présence des clubs de FOSSES UF – GARGES FCM – PUISEUX LOUVRES FC & CHAMPAGNE SFC centre n° 10 du plateau U9 à FOSSES

GARGES FCM : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 à FOSSES UF

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 à FOSSES UF

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 à FOSSES UF

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuille de centre et de présence des clubs de PIERRELAYE FC – SOISY AM FC – VAUREAL FCM centre n° 17 du plateau U9 à PIERRELAYE



SOISY AM FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 à PIERRELAYE FC

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 à PIERRELAYE FC

PERSAN US : 1^{er} appel de feuille de centre et de présence des clubs de PERSAN US - ST BRICE FC – GROSLAY FC centre n° 18 du plateau U9 à PERSAN

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

GROSLAY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

PERSAN US : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 20 à VIARMES ASNIERES OL

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

ENTENTE BOISSY CHARS : 1^{er} appel feuille de match n° 27287796 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre GAFEPB 1

FONTENAY FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27367704 & 27367732 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre MONTSOULT BAILLET US 1 & 2

ERMONT AMS : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27367707 & 27367735 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre ST LEU FC 7 & 8

ROISSY US : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27368747 - 27368821 & 27368907 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 3 – 4 & 5

GARGES FCM : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27368942 & 27368148 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre MENU COURT AS 1 & 2

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27369181 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre AUVERS ENNERY FC 3

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369318 – 27369362 – 27369413 & 27369467 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4

BELLOY ST MARTIN ACS : 1^{er} appel feuille de match n° 27369359 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 2

EAUBONNE CSM : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369703 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre FOSSES UF 4

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369517 – 27369569 – 27369640 & 27369704 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre CHAMPAGNESFC 1 – 2 – 3 & 4

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369519 & 27369571 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre ERMONT ACF 1 & 2

CRITERIUM U10 AVENIR

ERMONT AS : 1^{er} appel feuille de match n° 27082787 du 25 11 23 – critérium U10 Avenir contre ENTENTE SSG



CRITERIUM U11 AVENIR

SOISY AM FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27086104 du 25 11 23 – critérium U11 Avenir contre FRANCONVILLE FC 1

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 14 10 23

ERAGNY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 4 à AUVERS ENNERY FC

BELLOY ST MARTIN ASC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 6 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 à FRETTOISE ES

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 à MONTIGNY FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

CHAMPAGNE SFC : 2^{ème} appel feuille de match n° 27369687 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC 6

CRITERIUM U12 AVENIR

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel feuille de match n° 27084589 du 18 11 23 – critérium U12 Avenir contre ENTENTE MMB

CRITERIUM U12/U13

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel feuille de match n° 27291468 du 18 11 23 – critérium U12/U13 contre FONTENAY FC 1

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel feuille de match n° 27291963 du 18 11 23 – critérium U12/U13 contre ES HERBLAY 6

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel feuille de match n° 27297293 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3

AMENDES

DEMARS ST WITZ FC : Absence non excusée du club sur centre n° 4 du plateau U8 niveau 2 du 21 10 23 à BELLOY ST MARTIN
Amende : 50€

ST BRICE FC : Absence non excusée du club sur centre n° 16 du plateau U8 niveau 2 du 21 10 23 à SOISY AM FC
Amende : 50€

BONNEUIL ASC : Absence non excusée du club sur centre n° 13 du plateau U9 niveau 2 du 21 10 23 à MARLY ES
Amende : 50€

CHAMPAGNE SFC : Non réception après 2 relances de feuilles de match n° 27369512 – 27369564 – 27369635 & 27369699 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre EAUBONNE CSM 1 – 2 – 3 & 4
Amende : 30€ x 4 = 120€



FOSES UF : Non réception après 2 relances de feuilles de match n° 27369636 & 27369700 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 9 & 10

Amende : 30€ x 2 = 60€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuilles de match n° 27369824 & 27370435 du 11 11 23 – critérium U10/U11 contre ENTENTE SSG 5 & 6

Amende : 30€ x 2 = 60€

Prochaine Réunion LUNDI 4 DECEMBRE 2023



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 28 novembre 2023

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festifoot U13F.



Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

Sans ces informations la demande ne sera pas prise en compte.

CLUBS EN ANOMALIES D'ENTENTE

Nous vous informons que les clubs ententes suivantes ne sont pas validés, car elles n'ont pas été reçues complètes et par conséquent non validées par le comité.

Les noms des clubs sur les agendas vont changer et les clubs perdre les droits sur tablette pour faire jouer certaines filles

HERBLAY ES

U11F groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent jouer

U13F équipe 1 Avenir – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer

U13F équipe 2 Groupe A – Les filles de St leu 95 FC ne peuvent pas jouer

CONVOCATION

Les clubs suivant sont convoqués suite à la rencontre U13F avenir du 11/11/2023 n°27429621

L'ARBITRE de la rencontre : Elisé Valmont Lilian à 19h30 lundi 11 décembre 2023

ERAGNY AFSC 1

Responsable JAFFA Azis à 19h30 lundi 11 décembre 2023

HERBLAY ES 1

Responsable LOUCIF Kamal à 19h30 lundi 11 décembre 2023

COURRIERS DES CLUBS

MONTMORENCY FC

Mail du 24/11/23

Les calendriers de la phase 1 sont édités et il reste 2 places, nous pouvons prendre en compte l'engagement de votre équipe U13F 2 dans le groupe D pour les 2 dernières journées de la phase 1.

Premier match le 09 décembre 2023.

Et nous retenons votre inscription pour la phase 2

VIARMES ASNIERES OLYMPIQUE

Mail du 27/11/23

Lorsque la FMI ne fonctionne à cause de problèmes techniques, la feuille de match simplifiée doit être utilisée pour toutes les rencontres de critérium féminin à 8.

Documents>>Formulaires>>féminine.

**HERBLAY ES**

Mail du 25/11/2023

Nous prenons note de votre mail.

Dans tous les échanges vers le DVOF concernant un événement sur une rencontre, veuillez mettre votre adversaire en copie.

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**Matchs 02/12/23**

U11F

Groupe D

Match 27428780 du 02/12/23

St Prix ES 1 / St Ouen l'Aumône AS 1 : cette rencontre se jouera le 02/12/2023 à 12h30

Accord des 2 clubs

Matchs 09/12/23

U11F

Groupe A

Match 27428406 du 25/11/23

Ermont AS 1 / St Brice FC 1: cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 11h00,

Accord des 2 clubs

U11F

Groupe C

Match 27428695 du 25/11/23

Argenteuil FC 1 / Ent Adamois-EBM 1 : cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 11h00,

Accord des 2 clubs

U13F

Groupe B

Match 27429697 du 09/12/23

St Prix ES 1 / Bezons USO 1 : cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 10h30

Accord des 2 clubs

U13F

Groupe D

Match 27429727 du 09/12/23

Groslay FC 1 / Franconville FC 1 : cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 13h00

Accord des 2 clubs

Matchs 13/01/24

11F

Groupe A

Match 27428404 du 25/11/23

Garges FCM1/Ermont AMS1 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,

Accord commission animation féminine et calendrier



U13F

Avenir

Match 27429625 du 25/11/23

Garges FCM1/ Ent SSG-Soisy 1 : cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00

Accord commission animation féminine et calendrier

PLATEAU U7F ET U9F

U9F du 25/11/2023

À la suite du plateau du 14/10/2023 ou les membres du DVOF ont précisés qu'un contrôle visuel ou /et administratif serait effectué avant ou après chaque plateau par des membres des commissions COC foot animation.

La commission animation féminine a contrôlée les licences inscrites sur les feuilles de présence du plateau n° 2 du 25/11 /23

Les clubs ci-dessous sont sanctionnés :

VIARMES-ASNIERES-OL

6 U10F : 6x80€ soit **480€**

1 U11F : **80€**

FOSES FU

1 U7F : **80€**

1 U6F : **80€**

ARGENTEUIL FC

1 U7F : **80€**

U7F des plateaux du 25/11/2023

La commission animation féminine a contrôlée les licences inscrites sur les feuilles de présence du plateau n°2. Toutes conformes

Faire attention au format des feuilles de présence à utiliser. Ces feuilles sont dans FAL et dans DVOF documents>>Formulaires>>féminine.

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

U11F

SARCELLES AAS 1

U11F groupe B

Match 27428624 du 25/11/23

1er appel le 28/11/23

FOSES FU 1

U11F groupe C

Match 27428693 du 18/11/23

1er appel le 21/11/23

2^{ème} appel le 28/11/23

BELLOY St MARTIN ASC1

U11F groupe C

Match 27428696 du 25/11/23

1er appel le 28/11/23

**BEZONS USOM 1**

U11F groupe D

Match 27428769 du 18/11/23

1er appel le 21/11/23

2^{ème} appel le 28/11/23

DATES DES PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023-(Saint Prix)**
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise et Franconville)
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024
PLATEAU 9 : 25 mai 2024

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	Adamois OL	1	Adamois O
2	Cergy Pontoise FC	2	Cergy Pontoise FC
3	ST Prix ES	3	Eragny AS FC
4	Ent Sannois St Gratien	4	Ermont AS
5		5	Fosses FU
6		6	St Prix ES
7		7	Viarmes Asnières OL
8		8	Argenteuil FC
9		9	Franconville FC
10		10	Gonesse RC
11		11	SARCELLES AAS
		12	Ent Sannois St Gratien

CHAQUE PLATEAU FEMININ DEVRA POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et**

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL
pourront participés**

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra
nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit
13 jours en amont.**

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

FEUILLES DE MATCHS

**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les
nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la
FMI et pour FAL.**

Ci-dessous la procédure.

ETAPE 1



FOOTBALL
Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS **DOCUMENTS**

EN CE MOMENT COVID 19

ETAPE 2**ETAPE 3**

FORMULAIRES

Saison 2023-2024 Saison 2022-2023 Saison 2021-2022

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
PSC1 >	Publié le 05-10-2023 Féminine Feuille de match Foot à 8	Publié le 05-10-2023 Féminine Feuille de présence U7F
COMMISSION >		
FEUILLE DE MATCH >		
FUTSAL >		
FÉMININE >	Publié le 05-10-2023 Féminine Feuille de présence U9F	



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Gondel

Assiste : M. Renault (Cda)

Excusés : MM. Duclos - Vernet (Comité)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

**RAPPEL****FEUILLE DE MATCH (FMI)**

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

SUIVI FMI

La Commission Futsal rappelle à tous les clubs que la **FMI** est obligatoire pour toutes les rencontres de Senior Futsal ou de Critérium Jeunes Futsal.

La commission Statuts et règlements du DVOF est chargé du suivi de la non-utilisation de la FMI par les clubs.

Les sanctions pour non-utilisation de la FMI sont applicables **à partir du 01-11-23**.

Rappel de l'article 44-4 des RS du DVOF :

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Dans le cas de non-utilisation de la FMI, les clubs doivent adresser un mail au DVOF en indiquant les raisons de l'absence de FMI.

ENGAGEMENT 2^{ème} PHASE FUTSAL

Faisant suite à la demande des clubs lors de la réunion de rentrée du lundi 25-09-23 et après validation du Comité de Direction du DVOF, la commission propose une modification de pratique pour les catégories d'âge **U6 à U10** à partir du mois de janvier 2024.

U6 à U8 : formule plateau sur demi-terrain

U9-U10 : formule plateau à 6 équipes maximum sur terrain entier

U11-U12 : formule critérium avec autorisation pour les **U10**

U13-U14 : formule critérium avec autorisation pour les **U12**

U15-U16 : formule critérium avec autorisation pour les **U14**

La commission demande à tous les clubs engagés en plateaux ou critères de bien vouloir valider par mail le nombre d'équipes souhaitées dans chaque catégorie pour le **lundi 18 décembre 2023 dernier délai.**

Nombre d'équipes engagées sur plateau **U6 à U8** :

Nombre d'équipes engagées sur plateau **U9 / U10** :

Nombre d'équipes engagées en critérium **U12** :

Nombre d'équipes engagées en critérium **U14** :

Nombre d'équipes engagées en critérium **U16** :

Sans réponse des clubs, la commission reconduira le nombre d'équipes engagées en 1^{ère} phase après vérification du nombre de licences validées par les clubs.



COURRIERS CLUBS

Montigny Lvdb : Mail du 15-11-23

Pris note de votre information concernant la rencontre de Senior D2 du 18-11 contre Bezons Futsal Club.
Pris note que le club de Montigny prévoit d'accueillir l'équipe de Bezons dans les meilleures conditions possibles.

Foot Indoor Loisir : Mail du 15-11-23

Pris note de l'erreur de date pour la rencontre contre Deuil-Enghien FC.
Nécessaire fait par le secrétariat.

Combo Futsal : Mail du 15-11-23

Pris note de votre problème de tablette pour la rencontre de critérium U16 contre Asf Argenteuil du 11-11-23.
La commission est dans l'attente de la feuille de match papier.

Attainville Futsal Club : Mail du 15-11-23

Accord du club pour le report de la rencontre critérium U14 contre Cfj Persanaise au dimanche 26-11-23

Avicenne Asc : Mail du 17-11-23

Pris note du résultat de la rencontre de Critérium U12 du 11-11 contre Les Sportifs de Garges.
Pris note du résultat de la rencontre de Critérium U14 du 12-11 contre Les Sportifs de Garges
La commission attend la transmission de la feuille papier par le club de Garges.

Combo Futsal : Mail du 18-11-23

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour vos rencontres U14.
Nécessaire fait par le secrétariat.

Bezons Futsal Club : Mail du 20-11-23

Pris note des problèmes rencontrés lors de la rencontre contre Montigny Lvdb le samedi 18-11-23.
La commission n'est pas compétente pour traiter votre dossier.
Dossier traité par la commission statuts et règlements et/ou par la commission de discipline.

Asf Argenteuil : Mail du 20-11-23

Pris note du résultat de la rencontre U14 du 22-10-23 à Marcouville.
La commission maintient le match perdu par pénalité aux 2 clubs après 2 relances et l'amende de 52€ au club de Marcouville City CP.
Pris note du résultat de la rencontre U16 contre Combo Futsal du 11-11-23.
Pris note du résultat de la rencontre U14 contre Sportifs de Garges du 19-11-23.
La commission est toujours dans l'attente des feuilles de plateau et de présences des clubs du 15-10-23

Avicenne Asc : Mail du 20-11-23

Pris note de votre impossibilité de recevoir le plateau U7 du 10-12-23 suite indisponibilité du Gymnase Philippe Hémet (attestation mairie jointe).
La commission transfère le plateau à Cfj Persanaise le dimanche 10-12-23 à 09H00.

Asf Argenteuil : Mail du 21-11-23

Pris note de votre proposition pour recevoir le plateau U7 le dimanche 26-11-23 à la place de Marcouville City CP.
Accord de la commission

Osny United : Mail du 21-11-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase La Bruyère pour une durée indéterminée suite problèmes techniques (attestation mairie jointe).
La commission reporte la rencontre du 25-11 contre Combo Futsal à une date ultérieure.
La commission décide d'inverser la rencontre du 02-12 contre Arnouville Usc.

**Combo Futsal** : Mail du 21-11-23

Pris note de l'absence de l'équipe de Marcouville City Cp en critérium U14 le samedi 18-12-23.

La commission vous rappelle qu'en cas d'absence de l'équipe visiteuse, la FMI doit être remplie par l'équipe recevante.

La commission vous demande de transmettre une feuille de match papier pour cette rencontre.

Montigny Lvdb : Mail du 22-11-23

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Cosec les samedis 25-11-23, 16-12-23 et 23-04-24 (attestation mairie jointe).

Pris note de votre proposition pour déplacer les rencontres au Gymnase Carlier.

Accord de la commission.

Marcouville City CP : Mail du 22-11-23

Pris note de l'indisponibilité du Gymnase Philippe Hémet pour les week-end de décembre (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre de Coupe Comité Futsal prévue le samedi 02-12-23 au **samedi 20-01-24**.

La rencontre peut avoir lieu avant cette date avec accord des 2 clubs par Footclubs.

La commission inverse la rencontre de critérium U14 contre CS Jocassiens prévue le **dimanche 10-12-23**.

Foot Indoor Loisir : Mail du 23-11-23

Pris note de votre impossibilité de récupérer la FMI de la rencontre U16 du 25-11-23

Montmorency Futsal : Mail du 24-11-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre du 02-12-23 contre Avicenne Asc 2 en Coupe du Comité.

Proposition du club pour avancer la rencontre au mercredi **29-11-23 à 21H15**.

Accord de la commission.

Avicenne Asc : Mail du 27-11-23

Pris note de l'envoi de vos documents concernant le plateau U9 du 19-11-23 sur FAL.

La commission n'a pas reçu la feuille de plateau et la feuille de présence du club d'Argenteuil.

La commission vous demande de les transmettre par mail si vous ne pouvez les incorporer dans FAL.

Attainville Futsal Club : Mail du 25-11-23

Pris note de votre proposition pour le report de la rencontre n° **26509820** contre RC Argenteuil le **samedi 09-12-23 à 16H00**. Accord de la commission.

My Sarcelles Futsal : Mail du 25-11-23

Pris note de l'inversion du score pour la rencontre Combo Futsal / My Sarcelles du 25-11-23.

Nécessaire fait par le secrétariat.

Montmorency Futsal : Mail du 27-11-23

Pris note de l'inversion du score pour la rencontre Asf Argenteuil / Montmorency Futsal du 26-11-23.

Nécessaire fait par le secrétariat.

Arnouville Usc : Mail du 28-11-23

Pris note de votre impossibilité de recevoir la rencontre n° **26509647** contre Osny United le 02-12-23 pour cause de match U18 à la même heure.

La commission reporte la rencontre au samedi 20-01-24 avec une nouvelle inversion de match.

Attainville Futsal Club : Mail du 28-11-23

Demande de report de la rencontre U16 n° **27390142**, contre Les Sportifs de Garges.

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

La commission vous informe, qu'il n'y a plus de samedi disponible avant le début de la seconde phase prévue le samedi 13-01-24.



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

COMMISSION du 21-11-2023

Match n° 26571908 du 23-10-23

Senior D2 – Poule A

My Sarcelles Futsal 1 / Montigny Lvdb 1

My Sarcelles futsal 1 : **0 But -1 pt**

Montigny Lvdb 1 : **0 But -1 pt**

RETOUR COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION du 22-11-2023

Match n° 26601967 du 18-11-23

Senior D2 – Poule B

Montigny Lvdb 2 / Bezons Futsal Club 1

Montigny Lvdb 2 : **0 But -1 pt**

Bezons Futsal Club 1 : **3 Buts 3 Pts**

INVERSION DE MATCHS

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391080 : CS Jocassiens 21 / Marcouville City Cp 21 : le samedi 17-12-23 à 13H30

MODIFICATION D'HORAIRE

SENIOR D2

Match n° 26571908 : Montigny Lvdb 1 / Cergy-Pontoise Fc 2 : le samedi 16-12-23 à 20H00 – Gymnase Carlier

Match n° 26571940 : Montigny Lvdb 1 / Entente MMB 1 : le samedi 23-03-24 à 20H00 – Gymnase Carlier

COUPE DU COMITÉ

Match n° 27616714 : Montmorency Futsal 2 / Avicenne Asc 2 : le mercredi 29-11-23 à 21H15

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 26509814 : Osny United 1 / Combo Futsal 1 : le samedi 20-01-24 à 18H00

Match n° 26509820 : Attainville Futsal C 2 / RC Argenteuil 1 : le samedi 09-12-24 à 16H00

COUPE DU COMITÉ

Match n° 27616712 : Marcouville City Cp 3 / Sannois Fce 2 : le samedi 20-01-24 à 20H30



1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U16

Match n° 27389956 : Attainville Futsal C 22 / Combo Futsal 21 du 25-11-23

Match n° 27390155 : Foot Indoor Loisir 21 / Sportifs de Garges 21 du 25-11-23

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391075 : Combo Futsal 21 / Marcouville City Cp 21 du 18-11-23

Match n° 27391145 : Sportifs de Garges 21 / Asf Argenteuil 21 du 19-11-23

Match n° 27391029 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 du 25-11-23

CRITÉRIUM U12

Match n° 27391824 : Sportifs de Garges 21 / Marcouville City Cp 21 du 26-11-23

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U16

Match n° 27389963 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 21 du 11-11-23

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391140 : Sportifs de Garges 21 / Avicenne Asc 22 du 12-11-23

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine **48** du **27-11** au **03-12-23**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**



N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	27616711	CERGY-PONTOISE FC 2	MONTMAGNY ASFS 2	Lun 27-11 à 20H00
2	27616712	MARCOUVILLE CITY CPA 3	SANNOIS FCE 2	Sam 20-01 à 20H30
3	27616713	GOUSSAINVILLE FC 2	MONTIGNY LVB 2	Sam 02-12 à 16H00
4	27616714	MONTMORENCY FUTSAL 2	AVICENNE ASC 2	Mer 29-11 à 21H15
5	27616715	MY SARCELLES FUTSAL 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Lun 27-11 à 21H30
6	27616716	COMBO FUTSAL 2	PARMAIN FUTSAL AS 2	Sam 02-12 à 18H30
7	27616717	AFS VAUREAL 2	ASF ARGENTEUIL 2	Ven 01-12 à 21H30
8	27616718	ASF ARGENTEUIL 3	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	Dim 03-12 à 17H00

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7 & U9 Futsal et Feuille de Présence U7 & U9 Futsal.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.



PLATEAUX FUTSAL U9

Plateau N°3 - Week-end des 02 et 03 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 3 Asf Argenteuil (1&2) Les Sportifs de Garges (1&2) Marcouville City CP 3
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	7	Garges Djibson Asc 1 Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1 Cfj Persanaise 3
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City CP (1&2) Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Plateau N°4 - Week-end des 16 et 17 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 16 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 10h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB 1 Attainville Futsal (1&2) Avicenne Asc (1&2) Marcouville City CP 2
Dimanche 17 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Cfj Persanaise (2&3) Attainville Futsal 3 Garges Djibson Asc 1 Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 17 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	7	Asf Argenteuil (1&2) Cfj Persanaise 1 Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&23)



PLATEAUX FUTSAL U7

Journée N°4 - Week-end des 09 et 10 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 10 Décembre 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	11	AsF Argenteuil (1&2) Avicenne asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1-2&3) Cj Persanaise

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U7 du 26-11-23

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U7 du 26-11-23.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U9 des 18 et 19-11-23

Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 18-11-23.

Marcouville City Cp : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 18-11-23 à Ermont Ams

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U7 du 12-11-23

Marcouville City Cp : 2^{ème} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 12-11-23 à Cj Persanaise

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL



NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS APRÈS 2 RELANCES

PLATEAU U7 du 22-10-23

Marcouville City Cp : Non transmission feuille de présence club sur plateau U7 du 22-10-23 à Asf Argenteuil.

Amende : 52€

AMENDES

PLATEAU U7 du 26-11-23

Marcouville city Cp : Absence non excusée du club sur le plateau U7 du 26-11-23 à Asf Argenteuil.

Amende : 50€

ANNULATION D'AMENDES

PLATEAU U9 du 15-10-23

Asf Argenteuil : Réception des documents demandés, suite 2^{ème} appel feuilles de plateau et de présences

Annulation des amendes : 52€ x 2 = 104€

Prochaine réunion



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - PFFD

La commission organise une formation « **LE CADRE ASSOCIATIF** »
Le samedi 09 décembre 2023 de 08h00 à 12h00 au DVOF
(Report de la formation prévue le 18 novembre 2023)

Objectifs du module

- Comprendre les fondements d'une association
- Appréhender son mode de fonctionnement et ses acteurs
- Connaître les documents à formaliser
- Savoir où trouver les informations nécessaires

Pour vous inscrire :

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr

En indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisien.



FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

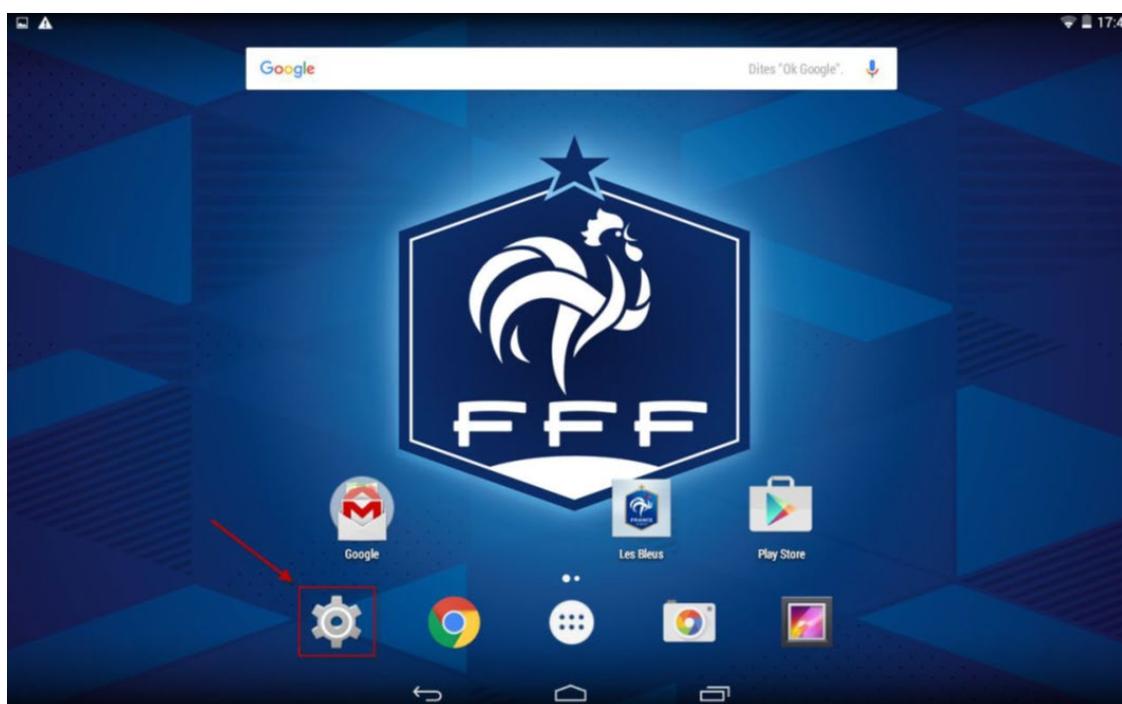
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

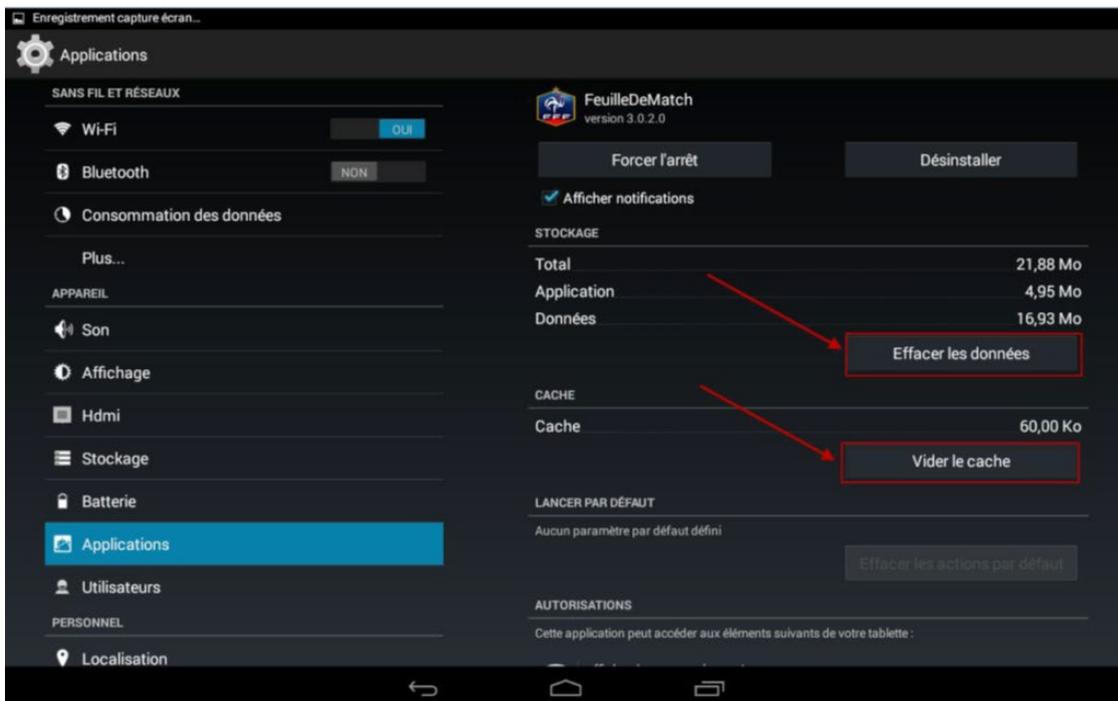
☒ Allez dans paramètres de la tablette.



☒ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



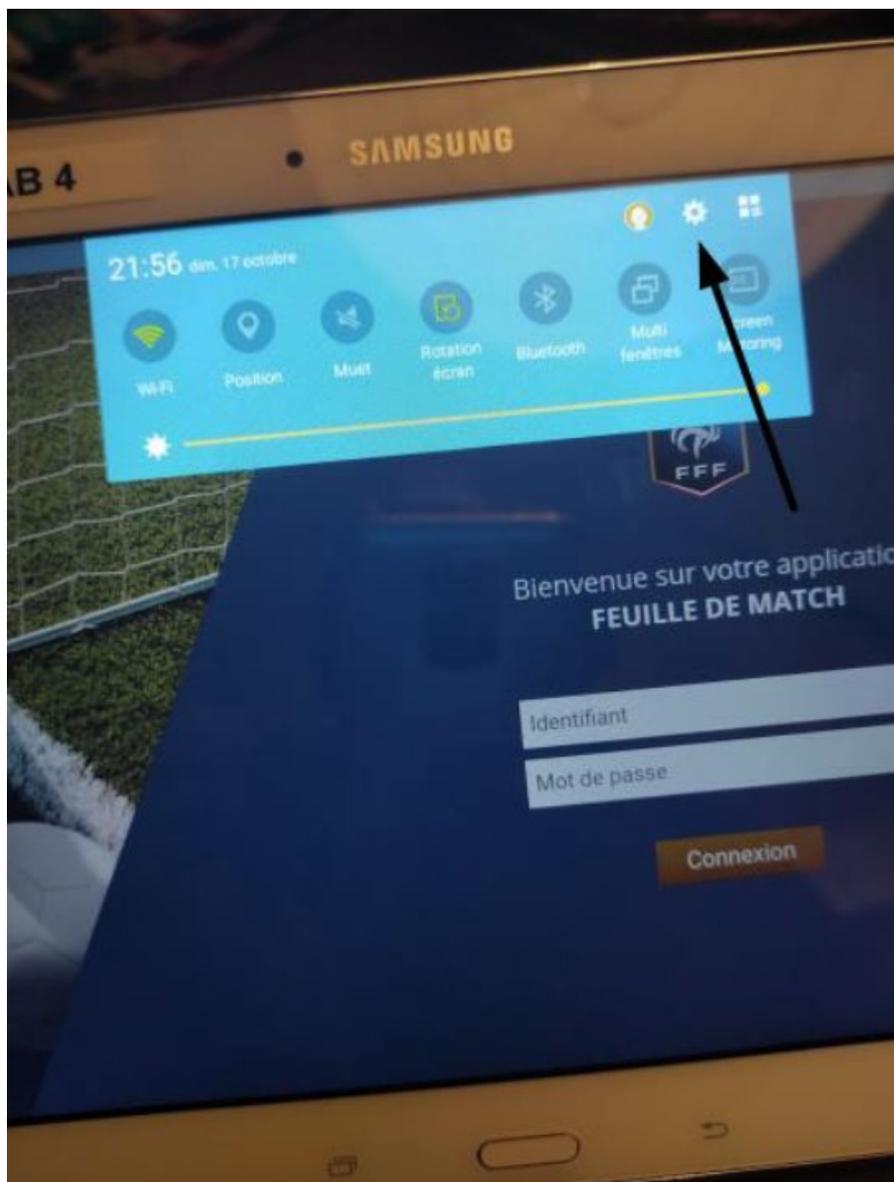
☒ Effacer les données et vider le cache



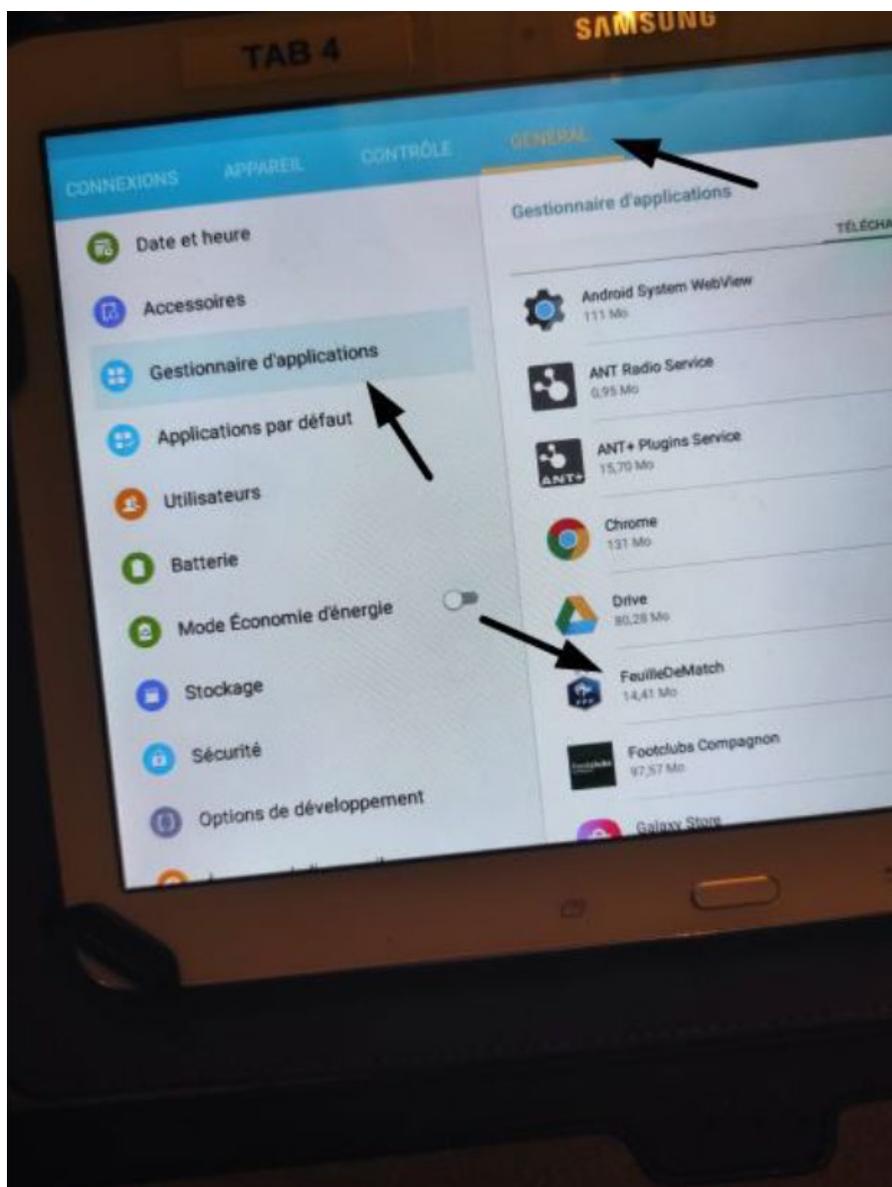
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

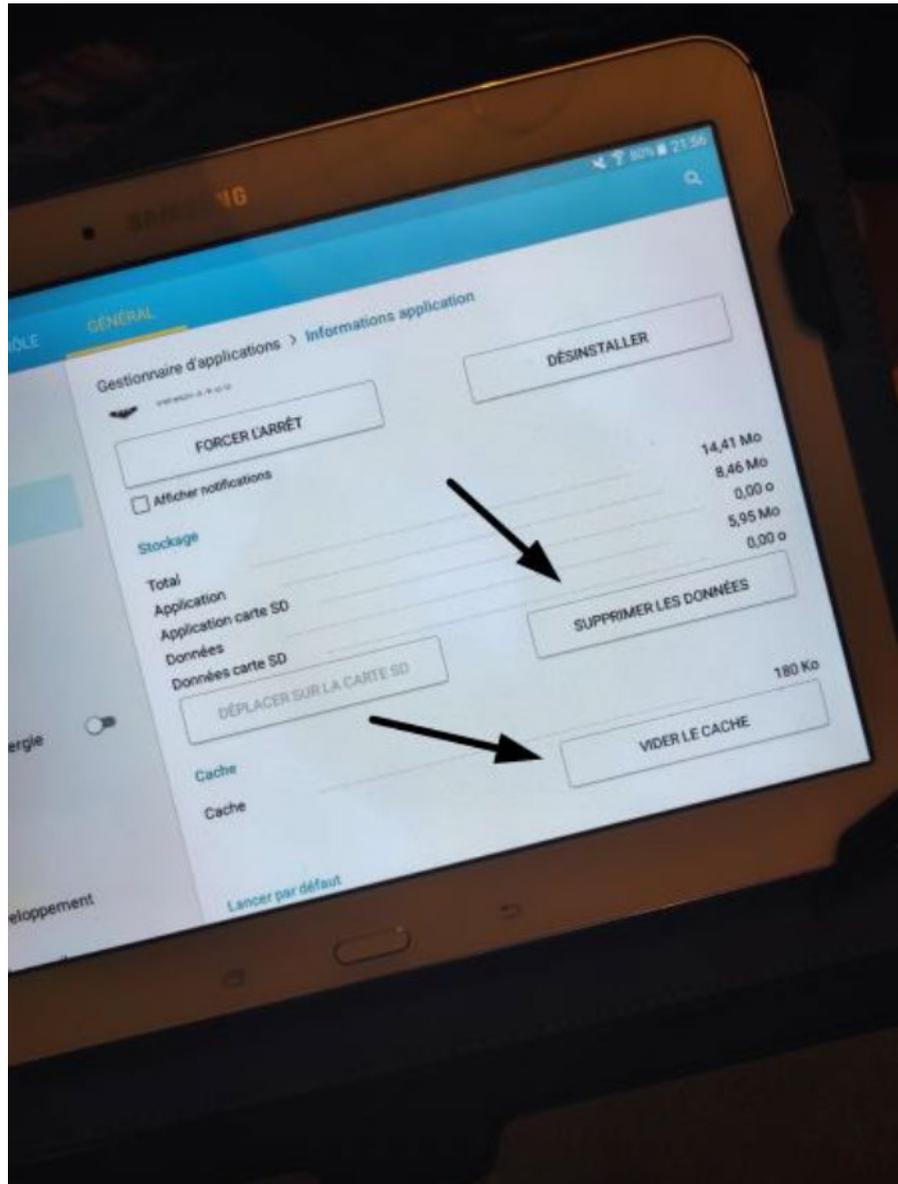
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bskmanager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata.

Assiste : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de OSNY : NNI 955760102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 23 novembre 2023 à 10h00, au Stade Christian LEON, Rue des CHARS pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de SAINT PRIX : NNI 955740101 et 955740102

M. FEBVAY et M. DA MATA de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 23 novembre 2023 à 10h00, au Stade Georges GLATIGNY, Rue PASTEUR pour confirmation de classement de l'installation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 30 Novembre 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 02 Décembre 2023

U14 D1

Match 25894633 : Goussainville FC / RC Argenteuil

Délégué : M. Christian Febvay à la charge de RC Argenteuil

U14 D3

Match 25899458 : Bezons USO / RC Argenteuil

Délégué : M. Philippe Calvé à la charge de RC Argenteuil

Rencontres du 10 Décembre 2023

U18 D1

Match 25898025 : Ermont AMS / Adamois OL

Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25897995 : Ecoen FC / Garges FCM

Délégué : M. Thierry Paumier